

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 2022/79

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Yves Gauthier-Jaques et consorts « Où en est la
stratégie numérique à Nyon ? »**

Principes directeurs pour la transition numérique

Demande de crédit de CHF 90'000.- (TTC) pour
l'établissement de la stratégie de transition numérique
communale

Délégué municipal : M. le Syndic Daniel Rossellat

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 18 janvier 2023 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N°1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

La société a totalement adopté l'extension numérique des activités analogiques comme elle a jadis opéré le tournant industriel ou, plus loin, la sédentarité. Le changement touche chacune et chacun, personnellement ou professionnellement. C'est pourquoi la Municipalité partage les préoccupations soulevées par le postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? ».

Déposé dans un contexte marqué par diverses attaques informatiques à l'encontre de collectivités publiques et à la suite de deux interpellations sur le sujet, ce postulat demande à la Municipalité de dresser un bilan sur l'état de la transition numérique de la Ville de Nyon, une présentation de la stratégie numérique municipale ainsi que des possibles synergies à réaliser avec le Canton ou d'autres communes vaudoises.

Il est à noter que la Municipalité est consciente de l'enjeu que représente la transition numérique pour une administration publique comme la ville de Nyon. Elle s'est du reste emparée de ce sujet durant la législature précédente déjà. La détection de failles sécuritaires au début de l'année 2021 l'a cependant contrainte à mettre en place des mesures urgentes axées sur la résolution des dysfonctionnements constatés. L'élaboration d'une solide stratégie numérique n'a pas été possible dans ce contexte.

Après avoir étudié et présenté son plan urgent pour la sécurisation de son système d'information dans le cadre du préavis N° 2022/32 « Sécurisation des systèmes d'information », la Municipalité souhaite désormais répondre à la demande des postulant-e-s et formaliser sa stratégie de transition numérique « eNyon 2030 » en deux temps, tel que décrit dans ce qui suit. A noter au préalable que le présent rapport-préavis repose sur le postulat que les actions présentées dans le préavis N° 2022/32 pour la sécurisation de son système d'information seront réalisées, car elles représentent une pierre fondatrice prérequis d'une stratégie numérique solide et cohérente.

Pour rappel, ce que l'on appelle par simplification « le numérique » concerne l'ensemble des moyens électroniques, informatiques et technologiques mis à contribution pour acquérir, transformer, transporter, stocker et diffuser de l'information dématérialisée¹.

Comme l'évoquent les postulant-e-s, nous vivons à l'heure de la donnée, de la connectivité et de l'immédiateté, créant autant de bénéfices et d'opportunités que de difficultés et de menaces.

Ainsi, dans un premier temps, afin de cadrer la démarche et de l'inscrire durablement dans la vision sociétale de la commune, la Municipalité propose sept principes directeurs cadrant et permettant de mener une numérisation « intelligente » (en opposition à l'exhaustivité numérique) qui place en priorité la préservation des liens sociaux entre Autorités et citoyen-ne-s nyonnais-es (notamment par le maintien et la préservation des guichets physiques de l'administration).

Ce cadre est le fruit d'une analyse du contexte national et cantonal ainsi que des priorités exprimées dans les Lignes directrices municipales à l'horizon 2030.

¹La dématérialisation est le processus de reproduire la réalité analogique en une représentation numérique.

En résumé, les principes directeurs hiérarchisés proposés sont les suivants :

1. **Inclusion et accompagnement** : la Ville s'engage à ce que la société numérique soit, totalement et à tous les niveaux, inclusive. Tout-e usager-ère doit pouvoir obtenir une prestation et ce quelle que soit sa condition numérique² et être soutenu-e pour l'amélioration de cette condition autant que possible.
2. **Durabilité et qualité de vie** : la numérisation sert les objectifs municipaux de durabilité et tient compte des orientations retenues dans la feuille de route climatique communale. Elle participe à la qualité de vie des habitant-e-s, entreprises et visiteur-euse-s, dynamise les vies de quartier et favorise la cohésion sociale ;
3. **Sûreté et transparence** : la souveraineté et la sécurité des données numériques communales sont assurées en tout temps, de même que la protection de la personnalité ;
4. **Simplicité, efficacité, immédiateté** : les processus pour la délivrance des prestations communales sont prioritairement conçus en intégrant les opportunités liées au numérique dans un objectif de simplification et d'efficacité. Le numérique améliore en continu l'expérience usager-ère et collaborateur-riche, ainsi que la résilience communale ;
5. **Innovation participative** : la transformation numérique encourage l'innovation par la participation de la société civile, économique ou citoyenne, et de toutes les fonctions publiques dans une approche systémique. Il s'agit aussi de focaliser l'action publique sur les besoins des usager-ère-s, des entreprises, des commerçant-e-s et des collectivités. Le numérique rapproche la population de ses autorités par un accès accru à l'information ;
6. **Réutilisation, standardisation et collaboration** : les transversalités internes, les collaborations, les synergies intercommunales, cantonales ou confédérales permettent d'accélérer la transition et d'optimiser les moyens nécessaires à celle-ci ;
7. **Intégration et paysage** : le numérique se fonde dans le paysage urbain. Il s'intègre harmonieusement aux espaces naturels et participe à la ville intelligente. (Par exemple, les antennes, les écrans, les bancs connectés, QR code, etc.).

Dans un deuxième temps, fort de ces principes directeurs, la Municipalité lancera sa stratégie visant à l'élaboration d'un plan d'actions, un plan d'organisation et un plan de financement pour la transition numérique nyonnaise « eNyon 2030 ».

Pour mener à bien cette deuxième phase, la Municipalité sollicite via ce rapport-préavis un crédit d'étude de CHF 90'000.- (TTC) pour s'accompagner des services d'un expert de la transition numérique et se saisir de l'occasion de procéder à une réflexion innovante et systémique, autant sur les prestations délivrées aux citoyen-ne-s que sur les processus et besoins internes des services de la Ville. Le choix de l'expert, bien au fait des régulations et réalisations suisses et vaudoises doit permettre de dégager les synergies avec les autres acteurs publics ou privés du domaine.

2. Contexte suisse

La Confédération cherche depuis plusieurs années à accélérer la transition numérique dans le pays. Le Canton a également établi ses propres priorités et s'est doté des moyens de les atteindre.

²La condition numérique est un néologisme qui prend en compte l'état physique, psychologique ou intellectuel qui conditionne les capacités d'utiliser un service numérique.

2.1 Stratégie « Suisse numérique »

Le document Suisse numérique de septembre 2020³ définit les principes directeurs régissant l'action de l'Etat fédéral et les domaines de collaboration des partenaires scientifiques, académiques, publics ou issus de la société civile.

Les principes sont :

- placer l'être humain au centre des préoccupations ;
- offrir des conditions propices au développement ;
- faciliter le changement structurel ;
- organiser les processus de transformation au moyen d'une approche en réseau.

Bases légales et organisationnelles fédérales

Réparties entre plusieurs entités de la Confédération, les moyens et la gouvernance en lien avec la cyberadministration et le numérique ont été réunis et placés sous une autorité conjointe du Conseil fédéral et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Cette structure s'appelle l'Administration Numérique Suisse (ANS)⁴ et a pour objectif de définir collaborativement et de fournir les services de base pour faciliter et accélérer la transition numérique à tous les niveaux de l'Etat.

La gouvernance mixte de l'ANS a validé un agenda pour des « Infrastructures nationales et services de base »⁵ qui détermine cinq ambitions pour un horizon 2026.

Par ailleurs, la révision de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) a été acceptée par les chambres. Cette révision autorise depuis 2022 l'utilisation systématique du numéro AVS pour l'exécution des procédures administratives communales. Il s'agit d'un élément fondamental pour le développement de prestations numériques transverses.

Enfin et sans être exhaustif, le 31 août 2022, le Conseil fédéral a décidé de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD). Les dispositions d'exécution de la nouvelle ordonnance sur la protection des données (OPDo) et la nouvelle ordonnance sur les certifications en matière de protection des données (OCPD) entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023. La nLPD se rapproche du Règlement général sur la protection des données (RGPD) européen et a un impact sur les cantons et les communes qu'il s'agit de prendre en compte dans la conception des services numériques.

Les nouveautés sont nombreuses, mais on mentionnera l'obligation, comme pour le RGPD, d'établir un registre des fichiers, obligation faite aux communes vaudoises via la loi cantonale (LPrD) également.

2.2 Stratégie numérique du canton de Vaud

Communiquée en 2018, la stratégie numérique cantonale⁶ précise les cinq axes forts de son action :

- la donnée, en cherchant à positionner le Canton comme un « territoire de la donnée » ;

³<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/digitale-transformation-ikt-lenkung/digitale-schweiz.html>

⁴<https://www.administration-numerique-suisse.ch/fr/a-propos-de-nous/mission-und-zielsetzung/administration-numerique-suisse>

⁵<https://www.administration-numerique-suisse.ch/fr/mise-en-oeuvre/agenda-infrastructures-nationales-et-services-de-base/ambitions-de-lagenda-ans>

⁶<https://www.vd.ch/strategie-numerique-du-canton-de-vaud-digitale-strategie-des-kantons-waadt/>
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/51_TexteCE.pdf

- les infrastructures et la sécurité, en assurant la souveraineté et la sécurité des personnes et des entreprises mais aussi l’accessibilité et l’environnement ;
- l’accompagnement des personnes par l’école mais aussi par les partenaires sociaux afin de réagir aux conséquences de la transition numérique ;
- l’accompagnement des entreprises, en soutenant les nouveaux métiers et l’innovation notamment ;
- la gouvernance afin de continuer à assurer les tâches régaliennes qui lui incombent et maintenir la cohérence de l’action publique.

La stratégie a été revue en 2022, notamment à l’aune des menaces actuelles. Le Conseil d’Etat a décidé des mesures en étudiant la mise en œuvre d’un cloud souverain afin d’assurer la souveraineté numérique du canton et des communes. En matière de cybersécurité, le préavis N° 2022/32 pour la sécurisation du système d’information communal est aligné sur la stratégie cantonale en la matière.

Bases légales adoptées ou en voie de l’être

L’élément qui a été longtemps bloquant pour le développement des prestations en ligne est la capacité d’authentifier que la personne qui en fait usage est bien légitime. La loi cantonale sur les procédures administratives (LPA-VD) et la loi cantonale sur la cyberadministration (LCyber) ainsi que son règlement d’application (RLCyber) règlent notamment les conditions applicables pour la fourniture de moyens d’identification électroniques (MIE).

On mentionnera les éléments structurant suivants :

- la base légale cantonale permet l’utilisation par les communes du MIE cantonal ;
- la gratuité de la délivrance du MIE est assurée pour l’usager-ère ;
- le RLCyber implique des contraintes techniques et organisationnelles pour le portail communal des prestations en ligne.

2.3 Autres synergies

Les investissements pour la réalisation et l’intégration de solutions informatiques et numériques sont souvent importants et de nombreux éditeurs de logiciels ont dû se résoudre à adopter des solutions existantes. Cette concentration a eu lieu aussi par exemple dans le domaine des Enterprise Resource Planning (ERP) et autres outils de gestion communale.

Plusieurs initiatives communales offrent de réelles perspectives d’accélération, d’économie et de lutte contre la dépendance aux fournisseurs.

En s’associant à ce type d’initiative, il sera possible de mutualiser les coûts d’investissement et de maintenance.

3. Vision

La vision de la Municipalité – qu’elle a inscrit à travers ses lignes directrices « Nyon 2030, ville proche et vivante » – consiste à proposer un cadre de vie de qualité, respectueux des citoyen-ne-s, des ressources à disposition et permettant à toutes et tous de profiter de façon responsable et sûre des bénéfices de la technologie et du numérique. Elle promeut par des prestations efficaces le vivre ensemble.

La Municipalité souhaite mener une numérisation « intelligente » (à l’inverse d’une numérisation « à tout prix ») en tenant compte prioritairement des enjeux sociaux et humains ainsi que le maintien de la qualité de la relation que la Ville entretient avec ses administré-e-s.

Les principes directeurs numériques s'inscrivent ainsi pleinement dans la vision de la Municipalité et en particulier dans sa volonté de « rapprocher autorités, administration et population », de « valoriser et soutenir le tissu associatif sportif, culturel et social » et de « s'engager pour la transition énergétique », mais aussi dans l'objectif « faire vivre et relier les quartiers ».

4. Principes directeurs par le détail

La technologie est souvent centrale dans les projets de transition numérique. Le réflexe commun est de reproduire les processus analogiques à l'identique en numérique ou, tout au contraire, de séparer les processus analogiques et numériques.

La Municipalité, en établissant ces principes directeurs, place l'humain, les liens sociaux et la protection de ses usager-ère-s tout en haut des préoccupations de la transition numérique.

On distinguera donc ici la numérisation de l'administration (A), les canaux numériques d'accès aux prestations communales (B) et les changements sociétaux impliqués par le numérique (C). Les principes directeurs sont l'engagement de la Ville sur le domaine A et B surtout. Pour le volet C, la Commune, par son exemplarité et sa médiation numérique, facilitera leurs applications plus largement dans la population.

Chaque principe directeur s'applique totalement et prioritairement aussi longtemps qu'il ne contrevient pas au précédent, à la législation supérieure ou ne conduit pas à une utilisation disproportionnée des moyens communaux.

1. **Inclusion et accompagnement** : La Ville s'engage à ce que la société numérique soit, totalement et à tous les niveaux, inclusive. Tout-e usager-ère doit pouvoir obtenir une prestation quelle que soit sa condition numérique et/ou être soutenu-e pour l'amélioration de cette condition autant que possible.

La Municipalité prend aussi l'engagement de soutenir sa population pour l'amélioration de cette condition numérique, par exemple en assurant que les compétences de base minimales puissent être acquises localement.

La fonction publique est également concernée et fait l'objet d'un perfectionnement continu sur les services numériques de l'administration 4.0 et bénéficie d'une sensibilisation aux différents aspects du numérique.

Enfin, il doit être possible à toutes les étapes d'un processus administratif de le poursuivre de la manière de son choix parmi celles proposées.

Lien avec la technologie

De la gestion de sa maison intelligente à l'accès aux activités culturelles en utilisant les nouvelles billetteries numériques, en passant par les prestations administratives en ligne ou la maîtrise des intelligences artificielles, la société civile privée ou professionnelle doit avoir les clés pour ne pas être désavantagée dans la vie de tous les jours. Pour certain-e-s une aide est nécessaire à l'instar de la déclaration d'impôts ou du désendettement.

2. **Durabilité et qualité de vie** : la numérisation sert les objectifs municipaux de durabilité et tient compte des orientations retenues dans la feuille de route climatique communale.

Les technologies peuvent aussi amener à l'augmentation des déchets électroniques, à une sédentarité trop importante ou à une dépense d'énergie en augmentation. Le principe directeur est l'engagement de mesurer les projets de transition numérique à l'aune des engagements en matière de durabilité.

La numérisation participe à la qualité de vie des habitant-e-s, entreprises et visiteur-euse-s, dynamise les vies de quartier et favorise la cohésion sociale. Par ailleurs, le partage des informations mais aussi les possibilités d'échanges sans contrainte de lieu et de temps qu'offre le numérique rapprochent indéniablement la population de ses autorités, soutiennent les démarches participatives et dynamisent la vie des quartiers et de la cité.

Lien avec la technologie

Notre façon de consommer l'énergie au quotidien, mais aussi la conception de nouveaux services nécessitent une modification des usages pour accompagner la transition énergétique. Les données et leur exploitation exigent une approche déontologique et durable.

3. **Sûreté et transparence** : La souveraineté et la sécurité des données numériques communales sont assurées en tout temps, de même que la protection de la personnalité. Le numérique rapproche la population de ses autorités par un accès accru à l'information.

L'application de la loi sur la protection des données conduit à ne demander et ne détenir que les données nécessaires à l'exécution de la base légale concernée pour la délivrance d'une prestation communale.

La Municipalité s'engage à poursuivre son engagement de transparence et de respect de la personnalité de ses usager-ère-s.

En matière de souveraineté des données, la Municipalité appliquera les meilleures pratiques recommandées par le Canton selon la sensibilité des données concernées.

Lien avec la technologie

Par la technologie, la cryptographie par exemple, mais aussi l'utilisation de techniques sophistiquées d'authentification des usager-ère-s, il est possible de préserver la sûreté des échanges et des données. Les piliers publics électroniques, la possibilité d'alerter immédiatement via les téléphones intelligents ou de rappeler des éléments importants sont autant d'éléments qui favorisent la transparence de l'action publique.

4. **Simplicité, efficacité et immédiateté** : Les processus pour la délivrance des prestations communales sont prioritairement conçus en intégrant les opportunités liées au numérique dans un objectif de simplification et d'efficacité. Le numérique améliore en continu l'expérience usager-ère et collaborateur-riche, ainsi que la résilience communale.

Que ce soit pour la facilitation des affaires ou pour la productivité personnelle, les prestations tendent à être rendues immédiatement, en tout lieu, en tout temps et sur tous les écrans. Il s'agit, possiblement d'obtenir une nouvelle carte de déchetterie alors que la personne est devant le portail et ne dispose que de son téléphone portable, ou, pour une régie immobilière, d'obtenir un permis pour la construction d'un cabanon de jardin immédiatement et sans intervention humaine. On veillera à ce que l'expérience usager-ère et collaborateur-riche s'améliore, notamment en modélisant toutes les interactions quel que soit le canal et les services administratifs concernés.

La dématérialisation et les données numériques renforcent la résilience communale en facilitant les changements. La Municipalité est consciente des risques de la dépendance à la technologie et aux fournisseurs de celle-ci.

Elle entend privilégier les solutions « Open source » et prévoir par contrat l'obligation de réversibilité⁷ lorsque ce n'est pas possible.

⁷Obligation du fournisseur technologique de fournir les données stockées dans son système sous une forme exploitable pour un autre prestataire.

Lien avec la technologie

L'automatisation, par le recours à des robots⁸, des algorithmes ou des intelligences artificielles permet des économies, simplifie la relation entre parties-prenantes d'un processus et accélère la vie courante. Les processus numérisés, ne reposant plus sur des documents papiers ou des échanges postaux, peuvent être adaptés rapidement en fonction des évolutions de la société et de son environnement.

5. **Innovation participative** : La transformation numérique encourage l'innovation par la participation de la société civile, économique ou citoyenne, et de toutes les fonctions publiques dans une approche systémique. Il s'agit aussi de focaliser l'action publique sur les besoins des usager-ère-s, des entreprises, des commerçant-e-s, et des collectivités. Elle dynamise les vies de quartier et les réunit. L'approche systémique encourage la découverte des meilleures réponses pour les problèmes étudiés.

Lien avec la technologie

Les « civic tech »⁹ renforcent l'action démocratique en associant la population tout au long des processus de conception des règles de la vie ensemble. Même sans plateforme en ligne, les services numériques s'inscrivent dans une vision large, multisectorielle qui bénéficie de la mise en relation de toutes les parties-prenantes dans des démarches d'innovation.

6. **Réutilisation, standardisation et collaboration** : Les transversalités internes, les collaborations, les synergies intercommunales, cantonales ou confédérales permettent d'accélérer la transition et d'optimiser les moyens nécessaires à celle-ci.

Pour limiter les investissements, la Municipalité souhaite standardiser au maximum ses processus tout en respectant les spécificités nyonnaises de façon à ne pas avoir à redévelopper ou à personnaliser des solutions qui existent déjà par ailleurs.

Le numérique a beaucoup renforcé les collaborations entre entités publiques, mais aussi avec les acteur-ric-e-s académiques. Des subventions, notamment fédérales, encouragent les partenariats avec des start-ups permettant d'accélérer et d'optimiser les moyens nécessaires à la transformation.

Lien avec la technologie

Les outils de gestion des administrations se sont consolidés alors que les outils technologiques foisonnent chacun à son degré de maturité propre. Autant il sera économe et pertinent de respecter les processus standards d'outils de gestion, autant il sera surtout nécessaire de prévoir le changement, l'ouverture et la mise en concurrence dans des domaines plus innovants.

7. **Intégration et paysage** : Le numérique se fond dans le paysage urbain Il s'intègre harmonieusement aux espaces naturels et participe à la ville intelligente (par exemple, les antennes, les écrans, les bancs connectés, QR code, etc.).

La Municipalité n'a pas pour objectif de placer le numérique comme un signe visible dans l'espace public. Les territoires numériques s'intègrent dans le paysage urbain et servent les espaces de vie. C'est le cas en matière d'éclairage public intelligent ou d'options de paiement du stationnement sans argent.

⁸Physiques parfois, mais le plus souvent numériques

⁹https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/06/07/a-barcelone-un-modele-original-de-commun-numerique_5473033_3234.html

On évitera les écrans géants d'information ou publicitaires mal intégrés et la pose de capteurs disgracieux par exemple.

Lien avec la technologie

De nombreuses technologies permettent de renforcer la communication de la Ville, l'amélioration des signalétiques urbaines ou des sensibilisations contextuelles. On mentionnera les écrans de toutes tailles, des capteurs de bruit ou de vitesse, mais aussi de lasers de décoration ou des codes QR sur les plaques de rue.

5. Projet « eNyon 2030 »

Forte de ces principes directeurs, la Municipalité souhaite conduire une démarche innovante menant à l'établissement de la stratégie numérique pour la Ville.

La démarche fera l'analyse des améliorations souhaitables dans les processus métiers, mais aussi l'étude du système d'information et de son efficacité pour soutenir ceux-ci auprès des collaborateur-riche-s de la Ville. En plus de respecter les principes directeurs, l'analyse sera centrée sur l'expérience usager-ères et collaborateur-riche-s.

Pour des raisons de disponibilité, afin de profiter d'un regard extérieur et de dégager un maximum de synergies avec d'autres entités publiques, un expert de la transition numérique accompagnera la réalisation de la stratégie.

Le projet produit les livrables suivants :

- liste des mesures candidates ;
- valorisation des moyens nécessaires et des sources potentielles de financement ;
- identification des bénéfices attendus ;
- mesures prioritaires sur 5 ans;
- analyse des mutualisations et collaborations envisagées.

Calendrier intentionnel

Le planning intentionnel pour la rédaction de la stratégie est le suivant :

Fin 22	Validation des principes directeurs et allocation du crédit d'étude
Courant 23	Lancement du projet - récolte des informations et formalisation-validation de la feuille de route
Automne 23	Validation de la stratégie numérique par la Municipalité et présentation au Conseil communal

L'implémentation de la stratégie numérique de la Ville de Nyon se fera ensuite progressivement dès l'été 2024.

6. Incidences financières

La Municipalité sollicite via le présent rapport-préavis un crédit afin d'accompagner les services de l'administration dans la conception de la stratégie numérique « eNyon 2030 ».

Les coûts ont été estimés sur la base d'une offre et toutes les exigences en termes de marché public seront respectées. A cela, il est proposé d'ajouter un montant de CHF 15'000.- pour la mise en valeur et la communication de la stratégie.

Accompagnement et réalisation de la stratégie numérique	CHF 75'000.-
Communication	CHF 15'000.-
Total (TTC)	<u>CHF 90'000.-</u>

7. Aspects du développement durable

7.1 Dimension économique

Les principes directeurs consacrent le principe de mutualisation et de maîtrise des coûts en matière de solutions numériques. Elles entendent aussi dynamiser l'économie et l'emploi par la meilleure efficacité des prestations administratives.

7.2 Dimension sociale

Le premier principe directeur « Inclusion et accompagnement » est contraignant pour l'ensemble des autres et il répond directement aux enjeux sociaux de la numérisation (préservation du lien social, accès aux prestations pour toutes et tous, etc.). La Municipalité s'engage ainsi à ce que la transition numérique de la Ville ne soit en aucun cas exclusive. Tous les usager-ère-s doivent pouvoir obtenir une prestation et ce quelle que soit leur habileté numérique. Ceci passe notamment par le maintien de la délivrance des prestations via les différents guichets et accueils de l'administration.

7.3 Dimension environnementale

Le second principe directeur « Durabilité et qualité de vie » adresse spécifiquement les enjeux environnementaux. La Municipalité est consciente qu'il existe un paradoxe indubitable entre la numérisation et la sobriété énergétique. Elle s'engage à rester particulièrement attentive aux enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne la consommation énergétique, et cherchera en parallèle à réduire la consommation de son parc informatique actuel. Ceci passe entre autres par la sensibilisation des usagères et usagers aux bonnes pratiques (archivage des fichiers pour diminuer l'espace de stockage, arrêt des imprimantes la nuit, etc.).

8. Conclusion

La Municipalité partage les préoccupations de postulant-e-s quant à l'établissement d'une stratégie numérique solide. Les principes directeurs sont à même d'assurer une prise en compte des aspects sociaux, sociétaux, environnementaux, d'économie publique et de synergies entre entités publiques. De plus, la Municipalité, en édictant ces principes directeurs généraux, continue de placer l'humain et la préservation du lien social au centre de ses préoccupations.

Ainsi, elle demande au Conseil communal d'accepter la présente demande de crédit afin de permettre la poursuite de l'éclosion d'un numérique nyonnais qui lui ressemble et serve à augmenter la qualité des rapports entre Autorités et administré-e-s.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2022/79 concernant les Principes directeurs pour la transition numérique,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/79 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? » ;
2. de prendre acte des sept principes directeurs définis par la Municipalité représentant le cadre de la transition numérique nyonnaise :
 - a. inclusion et accompagnement ;
 - b. durabilité et qualité de vie ;
 - c. sûreté et transparence ;
 - d. innovation participative ;
 - e. simplicité, efficacité, et immédiateté ;
 - f. réutilisation, standardisation et collaboration ;
 - g. intégration et paysage ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 90'000.- (TTC) pour l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie numérique communale « eNyon 2030 » ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Vice-présidente :

Le Secrétaire adj. a.i. :

Stéphanie Schmutz



Thomas Deboffe

Annexes

- Fiche d'investissement
- Postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? »

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2022/79 **Réponse au postulat Gauthier-Jaques: "Où en est la stratégie numérique de Nyon?"** **Date: Nyon le 11.10.2022**
Principes directeurs pour la transition numérique

Demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC pour l'établissement de la stratégie de transition numérique communale

Situation des préavis au 11.10.2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des préavis votés par le Conseil communal	26 344 802	13 472 665	5 252 306	30 968 925	35 018 470	19 782 333

Situation des emprunts au 11.10.2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	50 000 000	26 000 000	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	8 300 000
Emprunts fin période/date du jour	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	293 228 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 229 230
Caution demandée	0
Disponibles	20 770 770

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Descriptif/Libellé							
Accompagnement et réalisation de la stratégie numérique	75 000	0	75 000	0	0	0	75 000
Communication	15 000	0	15 000	0	0	0	15 000
Total de l'investissement	90 000	0	90 000	0	0	0	90 000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss./an	Entretien annuel
5	18 000	
Total	18 000	

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	90 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Coût total d'exploitation		0	1 800	19 800	19 800	19 800	61 200
Intérêts en %	2,00%	0	1 800	1 800	1 800	1 800	7 200
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	18 000	18 000	18 000	54 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	1 800	19 800	19 800	19 800	61 200

Postulat : « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? »

Depuis plusieurs années nous constatons une forte évolution de la problématique liée à la transition digitale. Respectueuse de l'environnement, elle se doit d'un niveau de sécurité au plus haut niveau ainsi qu'une accessibilité toujours plus grande tant géographiquement que pour toute une variété d'utilisateurs.

L'émergence de nouvelles technologies (Big Data, Cloud, objets connectés, intelligence artificielle, réalité virtuelle, blockchain, cryptomonnaies, etc.) font partie de notre quotidien, avec de multiples portées positives, mais également avec des risques liés notamment à la cybercriminalité.

Les attaques informatiques criminelles par "rançongiciel" se sont très largement multipliées ces derniers temps à l'encontre des collectivités ou des entreprises. Cette forte progression implique la nécessité d'une cybersécurité évolutive et une politique de la protection des données adaptée, garantissant le traitement de l'information de bout en bout.

Elle implique également la formation à tous les niveaux et la sensibilisation des usagers concernant les systèmes d'information, la définition de l'identité digitale, l'accès aux données dites « sensibles ».

Ces dernières années, le Conseil communal a accepté des demandes d'investissements répondant d'une manière très verticalisée à un besoin ponctuel d'infrastructure informatique : achat de nouveaux équipements, logiciels et programmes, et serveurs.

A la suite des réponses qui ont été faites des interpellations de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques « A Nyon, évitons les fuites » et de Madame la Conseillère communale Chiara Montecchio « La sécurité informatique : un enjeu pour tou.te.s, un défi pour la ville : où en sommes-nous ? », nous invitons la Municipalité à réaliser et partager avec le Conseil une réflexion axée sur 2 points:

- 1- Une feuille de route relatant une vision et un plan stratégique au niveau communal incluant les obligations légales sur la protection des données
- 2- Un partenariat pour aller chercher les synergies avec le canton et les autres communes pour réaliser à la fois des économies d'échelle (groupement d'achat) et des économies de temps (experts déjà en place).

Ainsi, le présent postulat demande à la fois un bilan sur l'état d'avancement de la ville en matière de transition digitale, une présentation au Conseil de la vision en prospective de ce que la ville prévoit à l'avenir en termes de stratégie numérique, ainsi que les synergies qu'elle compte réaliser avec le canton et d'autres villes de taille équivalente.

Cette étude pourrait notamment comprendre des volets suivants (liste non exhaustive) :

- Présentation des principaux défis à relever et établissement des priorités
- État des lieux actuel du service informatique
- Mise en évidence et analyse de l'obsolescence de certaines infrastructures digitale
- Étude comparative – canton – ville afin de s'inspirer des actions déjà en place
- Mise en œuvre d'une coordination avec le canton et les autres communes et étude des mutualisations des ressources possibles
- Structure organisationnelle en fonction des besoins, des priorités subséquentes et de leur mise en œuvre.

Au vu de ces demandes, nous invitons le Conseil communal à renvoyer le postulat directement en Municipalité pour étude et rapport.

Les postulants :

Yves Gauthier-Jaques, Chiara Montecchio, Caroline Bordier, Marie Caliri, Laure Damtsas Mudry, Véronique Olsen, François David, Michael Sauerlaender